NOTIFICATION DE FIN D'HEBER-GEMENT (1) DANS DES INITIATIVES D'HABITATION PROTEGEE (H.P.)

Institutions visées à l'article 34, 18° de la loi coordonnée le 14 juillet 1994.

N° d'agrément Dénomination :	
ORGANISME ASSUREUR N° Mutualité ou Office régional ou Centre médical régional Dénomination : Adresse :	
BENEFICIAIRE	
Numéro d'inscription Da NOM - Prénom :	
TITULAIRE	
Numéro d'inscription Da NOM - Prénom : Da Adresse :	
Ce bénéficiaire, hébergé depuis le	à heures,
est sorti de notre institution le	
est décédé le : (2)	
est transféré vers :(2)	
a été admis dans :(2)	
	Le responsable de l'institution,
	Date :
	Signature - Nom
(1) Cette notification ne doit pas être établie s'il s'agit d'une absende individuelle — sauf en cas d'admission à temps plein dans un établisseme (2) Biffer les mentions inutiles.	ce temporaire — laquelle doit être mentionnée sur la note de frais ent hospitalier.
Exemplaire pour l'administration de l'O.A.	Formulaire 768